

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit	Envirotex Spray / Resin Craft Spray	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	00000	
Code du produit	4013 / 00760.	
Utilisation recommandée	Fini transparent sur le bois, le métal et le papier.	
Restrictions conseillées	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.	
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537	
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323
Courriel	mail@eti-usa.com	
Personne-ressource	Technical Director	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	Catégorie 2 (Système nerveux central, Rein, Foie)

Définition des dangers selon l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Rein, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Se procurer les instructions avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention	En cas d'incendie : Utiliser un agent d'extinction approprié. En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Entreposage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétone		67-64-1	30-60%
Gaz de pétrole liquéfié		68476-86-8	15-40%
Xylène		1330-20-7	7-13%
Acétate de n-butyle		123-86-4	5-10%

Remarques sur la composition Les concentrations exactes des substances dans ce produit sont retenues comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et sont disponibles pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence. Toutes les concentrations sont en pourcentage en volume sauf disposition contraire.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Traiter en fonction des symptômes.
Contact cutané	Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Rincer la bouche.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Narcose. Dégradation des fonctions motrices. Changements de comportement. Oedème. Hépatomégalie. ictère Protéinurie. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Méthodes d'extinction inappropriées	Eau.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Matériel/instructions de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir à l'écart des zones basses. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les atomiseurs ne doivent pas être jetés dans la nature.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Conserver hors de la portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter les équipements de protection individuelle recommandés en section 8 de la FDS. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Assurer une ventilation efficace.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Réfrigération recommandée. Entreposer à l'écart des produits incompatibles (voir la section 10 de la fiche signalétique).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	710 mg/m ³
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	150 ppm 2400 mg/m ³
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm 435 mg/m ³
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	TWA	150 ppm
	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m ³
		200 ppm
	TWA	710 mg/m ³
Acétone (CAS 67-64-1)	TWA	150 ppm 590 mg/m ³
		250 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	655 mg/m ³
		150 ppm
	TWA	435 mg/m ³
		100 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthyhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Fluide transparent
État physique	Liquide.
Forme	Aérosol
Couleur	Clair.
Odeur	Cétone.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	-18.0 °C (-0.4 °F)
Taux d'évaporation	Faster than n-Butyl Acetate
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	1 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	12.8 %
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	Plus lourd que l'air
Densité relative	0.7
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	1 - 10 % (Moderetly Soluble)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Contact avec des matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Les agents oxydants forts. Nitrates. Halogènes

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
Inhalation	Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Narcose. Oedème. Hépatomégalie. ictère Protéinurie. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2000 ppm, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	10768 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	50 mg/l, 8 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4300 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires Non disponible.

Sensibilisation de la peau Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Xylène (CAS 1330-20-7) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Le xylène a démontré des effets de toxicité sur la reproduction d'animaux. Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Rein, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'aspiration	Peu probable du fait de la forme du produit.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques. En cas de dispersion accidentelle de quantités importantes, un effet dangereux n'est pas à exclure.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Tête-de-Boule	17 - 19 mg/l, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures
	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation C'et produit n'as pas été testé.

Potentiel de bio-accumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	1.78
Acétone (CAS 67-64-1)	-0.24
Xylène (CAS 1330-20-7)	3.2

Mobilité dans le sol Données non disponibles.

Autres effets nocifs Ce produit est un composé organique volatil qui peut contribuer à la création photochimique d'ozone.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °

États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence

Acétone (CAS 67-64-1)	U002
Xylène (CAS 1330-20-7)	U239

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition UN	Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)

Classe(s) de danger relatives au transport**Classe** 2.1**Danger subsidiaire** -**Groupe d'emballage** Sans objet.**Précautions particulières pour l'utilisateur** Les contenants de moins d'un litre sont expédiés comme une Quantité limitée.**Dispositions particulières** N82**Exceptions liées au conditionnement** 306**Conditionnement autrement qu'en vrac** Aucune**Conditionnement en vrac** Aucune**IATA****UN number** UN1950**UN proper shipping name** Aerosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)**Transport hazard class(es)****Class** 2.1**Subsidiary risk** -**Label(s)** 2.1**Packing group** Not applicable.**Environmental hazards** No.**Special precautions for user** Containers less than 1 L shipped as Limited Quantity.**IMDG****UN number** UN1950**UN proper shipping name** Aerosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)**Transport hazard class(es)****Class** 2.1**Subsidiary risk** -**Label(s)** 2.1**Packing group** Not applicable.**Environmental hazards****Marine pollutant** No.**EmS** Not available.**Special precautions for user** Containers less than 1 L shipped as Limited Quantity.**Transport en vrac** Non disponible.**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****15. Données réglementaires****Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4) Inscrit

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Xylène	1330-20-7	7-13%

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Xylène (CAS 1330-20-7)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Acétone (CAS 67-64-1) 6532

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Acétone (CAS 67-64-1) 35 % poids/volume

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Acétone (CAS 67-64-1) 6532

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Acétone (CAS 67-64-1)

Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Acétone (CAS 67-64-1)

Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Acétone (CAS 67-64-1)

Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Acétone (CAS 67-64-1)

Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

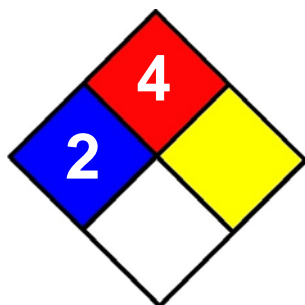
16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 21-mai-2016

Date de la révision -

Version n° 01

Classement des dangers selon



Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.